

École Normale  
Rue Sherbrooke  
1882

# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC  
PARAISSANT TOUS LES MOIS

Vol. II.

MONTREAL, 1<sup>er</sup> MARS 1882.

N<sup>o</sup> 3.

## SOMMAIRE.

PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : L'enseignement obligatoire en Angleterre — De la lecture— Poésie : le charlatan et l'instituteur — Géographie : Population des puissances moyennes de l'univers en 1881—Dictées syntaxiques—Problèmes divers.—LECTURE POUR TOUS : Equipage de Jacques Cartier — Statistiques diverses — FEUILLETON : Zacharie le maître d'école. — La statistique bibliographique (France) — BIBLIOGRAPHIE. — ERRATA.— CONDITIONS D'ABONNEMENT.

## PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

### L'Enseignement obligatoire en Angleterre

(Voir *Journal de l'Instruction publique*, dernière livraison, page 33.)

#### IV

Lord Sandon, qui avait la charge de conduire le bill dans son passage à travers la Chambre des Communes, exposa d'une façon très claire et très méthodique toute l'économie de cette loi dans un remarquable discours qu'il fit le 18 mai 1876, en demandant la première lecture du bill.

« Ce n'est pas une loi de parti, dit-il, que celle que j'ai l'honneur de présenter, et je suis sûr d'avance, rien qu'en attendant vos applaudissements, que personne ici ne cherchera à faire d'une loi aussi importante une arme de parti. Ce n'est pas, non plus, le renversement de la loi de 1870 ; c'en est, au contraire, le complément nécessaire, et complément que tout gouvernement devrait réaliser, car

le pays a manifesté clairement sa volonté que tous les enfants soient pourvus de ces instruments sans lesquels on n'avance pas dans la vie, en nos temps de civilisation. Depuis 1839, les écoles volontaires ont dépensé en frais de construction 325,000,000 et le gouvernement leur a accordé 42,500,000 fr. Chaque année, frais de réparation non compris, les écoles volontaires dépensent 16,500,000 et le gouvernement leur accorde 25,000,000 pour entretenir ces écoles. Ces chiffres ont bien leur éloquence. Nos écoles peuvent contenir 3,750,000 enfants, mais la moyenne des présences n'est que de 1,800,000, tandis que nous devrions avoir au moins 3,250,000 enfants dans nos établissements. De plus, les résultats de ces longs efforts ne sont pas aussi satisfaisants qu'ils devraient l'être, car 200,000 enfants seulement se sont présentés à l'examen dans les trois degrés supérieurs, et 800,000 dans les trois degrés inférieurs. Il est donc nécessaire, ajoutait lord Sandon, que nous prenions quelques mesures pour atteindre le but que tout le monde vise avec nous. Or, quelles sont ces mesures ?

Résumant la législation précédente, en particulier toutes les clauses de certaines lois relatives au travail des enfants dans les usines, dans les mines et les travaux d'agriculture, lord Sandon constatait : 1<sup>o</sup> que toute cette législation manquait de simplicité et d'uniformité, si bien qu'ouvriers et patrons ne s'y reconnaissaient plus, et 2<sup>o</sup> que cette législation était, en grande partie, inefficace ; car, si les enfants étaient exclus des usines, des mines et de l'agriculture avant un certain âge, et s'ils n'étaient même admis, les années suivantes, que